

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

Le douze avril 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle polyvalente de Louroux-Hodement sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 05 avril 2023

Présents : Mme BOUDRON Gaëlle, M. CANCRE Jonathan, Mme CHAUVET Nathalie, M. DE LAMARLIERE Thierry, M. DESCLOUX Michel, M. GAUDIN Yves, Mme LACHASSAGNE Geneviève, M. LAPRUGNE Jean-Michel, M. LARIVAUD Cyril, Mme MASSERET Véronique, M. MICHAUD Marien, Mme THEBAUD Virginie, M. TRIBOULET Guy

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme DECOUERE Isabelle donne pouvoir à Mme CHAUVET Nathalie, Mme JEAN Caroline donne pouvoir à Mme LACHASSAGNE Geneviève

Absent excusé :

Absents : M. MULLER Ludovic, M. PAULUS Arnaud, Mme THEVENIN Sylvie

Secrétaire de séance : M. DESCLOUX Michel

ORDRE DU JOUR :

Lecture par M. le Maire du compte rendu de Conseil Municipal du 13 mars 2023 qui est adopté à l'unanimité.

20231204023 – demande subvention « amendes de police » aménagements sécurité routière et adressage

Monsieur le Maire expose au conseil qu'au lieu-dit « Les Godignons » sur la commune déléguée de Givarlais, certains véhicules circulent à plus de 50km/H, vitesse maximum autorisée. Il propose afin de réduire la vitesse et ainsi sécuriser les automobilistes et les riverains de ce lieu-dit, d'installer 2 radars pédagogiques pour un coût de 4 494.48 euros HT.

De plus, afin de mettre en place l'adressage sur la commune de Haut-Bocage, il faut acheter des plaques de numéros de maisons. (Coût : 2 314 euros HT).

Monsieur Yves GAUDIN adjoint, Maire délégué de Maillet, propose d'installer des panneaux pour indiquer certains locaux ou endroits dans le bourg de Maillet. Coût des panneaux : 612.68 € HT)

Afin de financer l'ensemble de ces projets, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif « Produit des Amendes de Police ». Le taux de subvention sollicitée est de 40 % pour les radars pédagogiques et de 20 % pour les plaques de numéros de rues pour l'adressage et les panneaux d'indication sur Maillet

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement susvisés.

- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2023 et les inscrire au budget en section d'investissement

20231204024 – Vote des taux des taxes communales 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut voter les taux des taxes locales. Il propose de ne pas augmenter les taux pour 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité que les taux des taxes communales seront les suivants :

- taxe foncière (bâti) :31.37
- taxe foncière (non bâti) : 29.15
- taxe d'habitation : 23.17

Pour un produit d'imposition attendu de 406 523 euros.

20220411030 – Vote du budget primitif 2023 – Budget Commune

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, Président de la Commission des finances présente le budget primitif 2023 de la Commune de Haut-Bocage aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers, le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal vote, après délibération, le Budget Primitif de la Commune de Haut-Bocage pour l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses :	2 094 936.30 €
Recettes :	2 041 938.16 €

Fonctionnement

Dépenses :	1 526 488.28 €
Recettes :	1 526 488.28 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	2 372 308.16 € (dont 277 371.86 € de RAR)
Recettes :	2 372 308.16 € (dont 330 370,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	1 526 488.28 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 526 488.28 € (dont 0,00 de RAR)

20220411031 – Vote du budget annexe - Assainissement 2023

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, Président de la Commission des finances présente le budget annexe -Assainissement 2023 aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers, le budget Assainissement.

Le Conseil Municipal vote après délibération, le Budget Assainissement pour l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses :	7 801.33 €
Recettes :	7 801.33 €

Fonctionnement

Dépenses :	21 419.29 €
Recettes :	21 419.29 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	7 801.33 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	7 801.33 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	21 419.29 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	21 419.29 € (dont 0,00 de RAR)

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE donne l'information que les services de l'UTT ont mis de la terre sur le bas de côté de la route (CD 39) afin que les véhicules ne puissent plus stationner sur l'herbe le long pour aller au Lagon Bleu.

Une classe du SIRP Hérisson, Louroux-Hodement et Venas qui était menacée de fermeture est maintenue pour la rentrée scolaire 2023-2024.

La foire aux moutons à Louroux-Hodement aura lieu le 22 mai 2023.

L'inauguration du Tiers-lieu Hubertine Auclert à Maillet aura lieu le samedi 10 juin 2023 à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15